

**CHAMPIONNAT DE France NATIONALE 2 2017/1018**

**REGLEMENT SPORTIF SPECIFIQUE SAISON 2017/2018**

**Article 1 : Présentation**

La commission Basket organise pour la saison 2017/2018 un championnat de France de nationale 2 avec 4 poules :

- Poule A : 10 équipes
- Poule B : 7 équipes
- Poule C : 9 équipes
- Poule D : 8 équipes

Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

**Article 2 : Qualifications et licences**

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec trois joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») et avec la possibilité d'évoluer avec deux joueurs valides sur le terrain et sur la feuille.

**Article 3 : Compétition**

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF Europe.

**Article 4 : Déroulement du championnat**

Les équipes de la poule A se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs Allers/Retours et les équipes de la poule B, C et D également.

A l'issue de la saison régulière, les équipes classées 1<sup>ères</sup> de leur poule accèdent à la Nationale C.

Le champion de France de Nationale 2 sera l'équipe finissant 1<sup>ère</sup> du classement inter-poules.

**Article 5 : Arbitrage**

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres.

**Article 6 : Officiels de Table de Marque**

Les équipes de Nationale 2 devront présenter des personnes licenciées Fédération Française Handisport ou Fédération Française de Basket-Ball pour officier à la table de marques.

**Article 7 : Frais d'arbitrage**

Les frais d'arbitrage du championnat de nationale 2 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la commission Basket.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la commission.

**Article 8 : Frais d'engagement**

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la commission Basket.

**Article 9 : Feuille de marque**

La feuille de marque sera expédiée par l'association recevant dès le lundi suivant la rencontre au responsable du pôle sportif.

Il est fait obligation à l'association recevant de saisir le résultat sur FBI avec le code qui lui sera fourni par la commission Basket à l'issue de la rencontre.

Suite à la mise en application de nouvelles mesures pour nos arbitres et pour nos clubs, merci de scanner vos feuilles de marque (RECTO/VERSO obligatoire) et les envoyer par mail à :

[juridique.handibasket@gmail.com](mailto:juridique.handibasket@gmail.com) durant le week-end sportif.